



---

# Conseil d'Administration

---

Séance en format hybride

**Séance du Mardi 11 février 2025**

PV validé au CA du 11 mars 2024



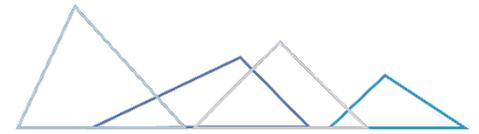
## Table des matières

<b>Membres du conseil d'administration de l'IEP de Grenoble</b> .....	<b>3</b>
<b>Ordre du Jour</b> .....	<b>4</b>
<b>Informations du Directeur</b> .....	<b>5</b>
<b>Affaires administratives</b> .....	<b>9</b>
Approbation du PV du CA du 3 décembre 2024 .....	9
délibération CA-2025-01 .....	9
Détermination des catégories de contrats, conventions ou marchés soumis à l'approbation du conseil d'administration après signature du Directeur de l'IEP de Grenoble .....	9
délibération CA-2025-02 .....	9
Délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble.....	10
délibération CA-2025-03 .....	10
Proposition de nomination à la Direction Honoraire de Sabine SAURUGGER.....	10
délibération CA-2025-04 .....	10
<b>Questions diverses</b> .....	<b>11</b>
<b>Clôture de la séance</b> .....	<b>13</b>



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IEP DE GRENOBLE

MEMBRES CA IEPG	Civilité	Prénom	NOM	Titre	Présent	Distanc	Votant	Excusé	Procuration donnée à :	
Membres de droit	0	Madame	Maryvonne	LE BRIGNONEN	Directrice de l'INSP (ex ENA)					
	1	Monsieur	Fabrice	LARAT	Représentant de la Directrice de l'INSP (ex ENA)					
	0	Madame	Nathalie	COLIN	Directrice de l'Administration et la Fonction Publique					
	1	Madame	Catherine	PRUDHOMME	Représentante de la Directrice de l'Administration et la Fonction Publique		1	1		
Membre siégeant de droit	1	Madame	Laurence	BERTRAND-DORLEAC	Présidente de la FNSP		1	1	J.L. NEVACHE	
	0	Madame	Patricia	CABROL-LAVERGNE	Représentant(e) de la Présidente de la FNSP					
Personnalités Extérieures	1	Monsieur	Yassine	LAKHNECH	Président de l'UGA					
	1	Monsieur	Jean-Luc	NEVACHE	Conseiller d'état, Président du Conseil d'Administration de Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1	Monsieur	Jérôme	BELLION-JOURDAN	Deputy Secretary General at International Organisation of Employers (IOE)			1	1	J.L. NEVACHE
	1	Madame	Cécile	PROST	Directrice d'ABC Projets	1		1		
	1	Monsieur	Gérald	MATTER	Organic Sales Gardener at PICTURE					
	1				<b>POSTE VACANT</b>					
Représentants des professeurs d'université et catégories assimilées	1	Madame	Geneviève	FIORASO	Ancienne Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1		1		
	1	Monsieur	Gilles	BASTIN	Professeur de sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1	Monsieur	Aurélien	LIGNEREUX	Professeur d'histoire à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1	Monsieur	Franck	PETITEVILLE	Professeur en science politique à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1				<b>POSTE VACANT</b>					
Représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche	1	Monsieur	Olivier	LE VAN TRUOC	Professeur associé à Sciences Po Grenoble-UGA			1	1	F. PETITEVILLE
	1	Monsieur	Nordine	HOCINE	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA			1	1	R. ANQUET
	1	Madame	Reia	ANQUET	PRCE en langues à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1	Monsieur	Dorian	GUINARD	Maître de conférences de droit public à Sciences Po Grenoble-UGA					
	1	Monsieur	Simon	GODARD	Maître de conférences en histoire à Sciences Po Grenoble-UGA			1	1	S. PANEL
Représentants des étudiants 1er Collège	1	Madame	Sophie	PANEL	Maîtresse de conférences en économie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1	Madame	Alia	BLANC	OURSE (1er collège)			1	1	L. MARCOUX
	1	Madame	Samara	LABRECHE	OURSE (1er collège)	1		1		
	1	Monsieur	Luc	TEULIERE	OURSE (1er collège)	1		1		
	1	Monsieur	Giulio	CARIGNANO	AGORA (1er collège)	1		1		
Représentants des étudiants 2ème Collège	1	Madame	Ranim	RAHMOUNI	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)					
	1	Madame	Léonie	MARCOUX	OURSE (2ème collège)	1		1		
	1	Madame	Maëlis	LECOMTE	OURSE (2ème collège)			1	1	S. LABRECHE
	1	Madame	Lucie	CLAMENS	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)			1	1	L. TEULIERE
	1	Madame	Alice	LECUIT	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)	1		1		
1	Monsieur	Eric	BRUN	Directeur de la cellule aide au pilotage de Sciences Po Grenoble-UGA			1	1	F. PETITEVILLE	
<b>TOTAL MEMBRES</b>	<b>30</b>				<b>13</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>9</b>		
Participant au CA	1	Monsieur	Simon	PERSICO	Directeur de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Gabriele	FIONI	Recteur de région académique					
	0	Madame	Noémie	COPONAT	Représentante du Recteur de région académique - Contrôleur budgétaire et		1			
	0	Monsieur	Laurent	BOULAN	Contrôleur budgétaire et de légalité au sein de la DRAES					
Invités permanents	1	Madame	Béatrice	ANDURAND	Présidente de l'Association des Diplômés de Sciences Po Grenoble-UGA					
	0	Monsieur	Stéphane	PUSATERI	Représentant de la Directrice de l'Association des Diplômés de Sciences Po		1			
	1	Madame	Agnès	CASASSA	Assistante de Direction, DG-DGS-DGSA de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Catherine	SAINTAGNE	Élue au Comité Social d'Administration (CSA) de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Arnaud	COEFFIER	Directeur général des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Hélène	DESSAUX	Directrice générale des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Pascale	MARTINOT	Directrice générale des services de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Lisa	GREILER-TAPPONNIER	Directrice des affaires juridiques de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Hedwig	MESANA	VP Formation	1				
1	Madame	Caroline	BRAY	VP Vie étudiante	1					
Invités exceptionnels										
<b>TOTAL NON-MEMBRES</b>	<b>11</b>				<b>9</b>	<b>2</b>	<b>0</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>				<b>22</b>	<b>3</b>	<b>9</b>			



## ORDRE DU JOUR

### 14h00 - 14h15 Informations du Directeur

1. Informations du Directeur

### 14h15- 15h30 Affaires administratives

2. Approbation du PV du CA du 3 décembre 2024 **(délibération CA-2025-01)**
3. Détermination des catégories de contrats, conventions ou marchés soumis à l'approbation du conseil d'administration après signature du Directeur de l'IEP de Grenoble **(délibération CA-2025-02)**
4. Délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble **(délibération CA-2025-03)**
5. Proposition de nomination à la Direction honoraire de l'établissement **(délibération CA-2025-04)**



**Le Président, Jean-Luc NEVACHE** ouvre la séance 14 heures 05. Il accueille le nouveau directeur, Simon PERSICO et son équipe de direction. Il l'invite à présenter les orientations qu'il souhaite donner à la nouvelle direction.

## **INFORMATIONS DU DIRECTEUR**

### *Le Directeur*

**Le Directeur** précise qu'il s'agit du premier Conseil d'administration de sa mandature. Il remercie les membres de l'administration, les enseignants, les étudiants et les personnalités invitées de siéger au sein de cette instance. Il explique qu'il ne reviendra pas en détail sur le projet de cette mandature, car il l'a présenté lors du Conseil d'administration de décembre, au sein duquel de longs échanges ont eu lieu. Il assure qu'il tiendra les engagements qu'il a pris, mais préfère communiquer plus précisément ultérieurement, dès lors qu'une hiérarchie des priorités aura pu être établie après la phase de réflexion en cours. Il souligne, qu'il a pu, depuis sa prise de fonction le 3 février, participer à une première commission scientifique, qui lui a permis de présenter le projet de la direction pour la dimension recherche. Il a également pu réunir à deux reprises le directoire, qui regroupe les membres de l'équipe académique de direction, l'équipe administrative de direction et la direction générale. Il indique qu'il souhaiterait que les délégués des étudiants puissent aussi être représentés au sein de cette nouvelle instance.

**Le Directeur** présente ensuite nominativement la direction académique, qui comporte désormais un poste de directeur adjoint formation-recherche en la personne de Gilles BASTIN, vice-président recherche. Il explique que la direction académique est assez large, mais qu'elle reprend des périmètres précédents, même si elle comporte un plus grand nombre de membres. Il rappelle que les tâches importantes à réaliser pour l'établissement impliquent un investissement et des échanges réguliers, qui améliorent nettement la qualité des décisions, en particulier par la participation au directoire. Il indique qu'une feuille de route est en cours de construction et qu'un plan de charge est en cours d'élaboration : il l'exposera lorsqu'il sera plus abouti. Il informe également les membres que l'établissement est concentré sur la rédaction du rapport HCERES : même si celui-ci est intégré dans le rapport de l'UGA, l'IEP doit écrire un rapport autonome sur la formation, ainsi qu'un rapport concernant l'établissement (annexe du rapport de l'UGA).

**Gilles BASTIN** estime qu'il est important pour l'établissement d'envoyer un signal avec la création d'une direction adjointe formation-recherche :

- la recherche et la formation étant au cœur de l'activité, elles méritent d'avoir cette position dans l'organigramme ;
- la Direction souhaite réfléchir de concert à la formation et à la recherche, car cette approche peut être décisive dans le renforcement de la position de l'institut ;
- la création de la fonction de vice-présidente étudiante est également importante en termes de signal envoyé.

Il souligne ensuite que la Direction a réfléchi depuis plusieurs mois au projet de lancer une réforme du premier cycle : l'objectif est d'aboutir à une décision en décembre et de disposer d'un semestre pour préparer la rentrée 2026-2027. La finalité est de déployer cinq objectifs principaux du mandat :

- augmenter la cohérence et la continuité entre les deux années de formation assurées à Grenoble ;
- rendre les étudiants plus actifs dans leur formation ;
- mettre à jour le modèle pédagogique et réfléchir à de l'innovation dans les façons d'enseigner ;
- renforcer l'adossement des cours à la recherche ;



## Conseil d'administration Procès-verbal

- introduire plus de collégialité dans l'organisation du premier cycle, notamment avec la création d'un conseil pédagogique.

**Gilles BASTIN** explique qu'il sera ensuite naturel de se pencher sur le second cycle, mais que cette réflexion n'est pas encore à l'ordre du jour. S'agissant de la méthode, il précise que la Direction souhaite donner du pouvoir aux instances délibératives élues (CS et CEVIE) en leur présentant les projets, en créant des groupes de travail et en réunissant deux fois par an l'ensemble des membres de la CS et du CEVIE afin qu'ils puissent prendre ensemble des décisions importantes pour l'établissement sous la forme d'un Sénat académique.

**Le Président** remercie Le Directeur et Gilles BASTIN pour cette présentation, qui montre la congruence sur le rapprochement enseignement/recherche.

**Aurélien LIGNEREUX** indique qu'il s'interroge concernant le vice-président(e)s et le statut des décisions du Sénat académique : il observe que celui-ci ne peut juridiquement qu'émettre des avis.

**Gilles BASTIN** confirme que cette instance émet des avis et non des décisions.

**Le Directeur** précise que les vice-président(e)s sont les vice-président(e)s de Monsieur NEVACHE et que cette dénomination permet de positionner l'IEP dans la gouvernance de l'UGA.

**Aurélien LIGNEREUX** remarque que le principe d'un vice-président est d'être élu par le CA.

**Le Directeur** explique que cette organisation est également en place au sein de l'INP et de l'UGA. Il ajoute qu'il s'agit de titres symboliques et qu'il sera possible de revenir en arrière si cette dénomination pose un problème juridique.

**Le Président** précise que la dénomination des vice-présidents ne lui pose pas de difficulté, mais il confirme que l'instance décisionnelle est le CA. Il n'est également pas opposé au fait que plusieurs instances consultatives délibèrent ensemble pour aboutir à un consensus avant la présentation en CA : il entend que cela peut ôter un peu de substance au CA, mais il rappelle qu'il s'agit de la mécanique du fonctionnement de l'enseignement supérieur prévoit un certain nombre d'avis d'instances avant la réunion du CA et que cela n'a jamais nui par le passé à la richesse et à l'intérêt des délibérations du CA. Il veillera à ce que chaque instance respecte ses compétences et exerce la plénitude de ses responsabilités.

**Geneviève FIORASO** remarque que les réunions sont déjà nombreuses et qu'il est important de ne pas ajouter de nouvelles strates, car ce temps sera pris sur celui de la recherche et celui passé avec les étudiants. Elle estime ensuite qu'il est essentiel que la formation et la recherche se concertent davantage : elle s'interroge toutefois sur la manière dont l'établissement établira le lien avec l'écosystème.

**Le Directeur** explique que les réunions de directoire ne s'ajoutent pas, car les réunions de la direction de l'administration et de la direction politique avaient lieu séparément auparavant ; la participation n'est par ailleurs pas obligatoire. Il indique qu'il n'a pas de réponse immédiate concernant le Sénat académique, mais il pense que cette instance complétera, sans se surajouter, aux travaux du CEVIE et de la CS. S'agissant de la présence du monde extérieur dans certaines réflexions de l'établissement, il rappelle que les conseils de perfectionnement permettent une mise en relation et que la Direction souhaite maintenir le comité d'orientation stratégique.



## Conseil d'administration Procès-verbal

**Gilles BASTIN** insiste sur le fait que le principe du Sénat n'est pas de se superposer par rapport aux délibérations de la CS et du CEVIE : certaines décisions continueront d'être uniquement prises en CS et des dossiers seront déportés sur le Sénat académique. Il pointe par ailleurs que la CS compte des membres extérieurs, qui se pencheront également un peu plus que par le passé sur les questions d'articulation formation/recherche. Il ajoute que la finalité est aussi d'embarquer la communauté académique dans une démarche d'association plus forte à la vie de l'institution.

**Sophie PANEL** signale que le règlement intérieur précise que les réunions communes entre la CS et le CEVIE ne peuvent avoir lieu qu'à titre exceptionnel. Elle s'enquiert également du motif qui serait donné pour pérenniser ces réunions, dès lors que les réformes évoquées seront votées par les instances et mises en place. Elle souhaite ensuite savoir si le conseil pédagogique cité précédemment a vocation à se substituer aux commissions pédagogiques existantes.

**Franck PETITEVILLE** rappelle que l'établissement a une dynamique événementielle avec l'intervention de conférenciers et des 650 intervenants professionnels qui apportent leur expertise dans le cadre des masters et ouvre l'établissement sur l'extérieur. Il ajoute qu'ils contribuent également largement aux enseignements dispensés dans ces parcours.

**Le Directeur** estime qu'il est essentiel que certaines réformes importantes soient votées par le Sénat académique. Concernant le conseil pédagogique, il explique que la Direction souhaite donner des formes de responsabilités curriculaire disciplinaires à des personnes chapeautées par la vice-présidence formation. Il pense que ce point sera construit de pair avec la réforme pédagogique.

**Sophie PANEL** s'enquiert des membres qui constitueront ce conseil pédagogique.

**Gilles BASTIN** indique que la création de ce conseil est un souhait et qu'il convient de lancer la réforme du premier cycle. Il rappelle également que des heures de décharge sont octroyées aux enseignants qui prennent en charge des conférences de méthode dans lesquelles les groupes sont nombreux et pour la coordination des enseignements de méthodes des sciences sociales. La finalité est de passer à un niveau plus institutionnel afin que le conseil pédagogique puisse travailler avec la vice-présidente formation en se réunissant deux fois par semestre pour s'assurer que le cursus fonctionne bien. Gilles BASTIN assure que les acteurs seront associés à la définition des périmètres.

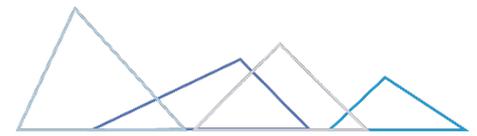
**Jérôme BELLION-JOURDAN** souhaite la bienvenue au Directeur. Il souligne qu'il peut compter sur lui et sur l'ensemble des membres pour des délibérations constructives au sein du CA.

**Aurélien LIGNEREUX** s'enquiert du devenir de l'ancien Conseil pédagogique, qui assure un rôle important dans le suivi des étudiants.

**Le Directeur** explique qu'il s'agit de deux instances différentes : il entend que le Conseil pédagogique est nécessaire et il sera maintenu.

**Sophie PANEL** sollicite à nouveau des précisions concernant l'intérêt de ce troisième conseil.

**Gilles BASTIN** rappelle que la nouvelle direction souhaite que les vice-présidents aient une position plus stratégique : ainsi, la vice-présidente formation assumera une responsabilité sur l'ensemble du curriculum. La Direction a estimé qu'il serait légitime qu'elle ait avec elle, sous sa responsabilité, un ensemble d'enseignants qui se consacrent au premier cycle et au second cycle. Elle souhaite également que ces enseignants participent



à la gouvernance et qu'ils participent, au-delà de la coordination des conférences de méthodes, au recrutement des ATER.

**Le Directeur** indique qu'il retient la nécessité de ne pas trop ajouter de réunions et d'avoir une approche la plus efficace possible. Il insiste sur le fait que l'objectif est de remettre un peu plus de collégialité pédagogique.

**Le Président** explique que la comptabilisation des voix des membres du Sénat académique devra s'effectuer par collège (CEVIE et CS) afin de ne pas avoir de difficultés ensuite en termes de régularité des procédures.

**Cécile PROST** considère que la place de l'IEP dans la ville est une question fondamentale. Elle souhaite à ce titre savoir si la formation professionnelle est un objectif et comment l'établissement s'adresse au reste de la communauté. Elle estime qu'il serait intéressant que les membres puissent promouvoir l'IEP à l'extérieur et faciliter le relationnel avec le monde économique pour étudier dans quelle mesure la formation professionnelle peut devenir une ressource pour l'établissement. Elle demande également des précisions concernant les partenariats : elle invite l'établissement à la solliciter comme ambassadrice. Elle s'enquiert enfin de la localisation géographique des diplômés.

**Catherine SAINTAGNE** indique que 40,9 % restent en Auvergne-Rhône-Alpes et que 32 % sont en Île-de-France.

**Cécile PROST** observe qu'ils sont nombreux à travailler au sein des collectivités.

**Catherine SAINTAGNE** précise que la répartition est d'un tiers dans le public, d'un tiers dans les associations et d'un tiers dans le privé.

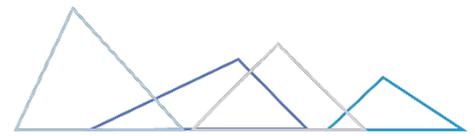
**Cécile PROST** juge qu'il serait important d'améliorer la connaissance des uns et des autres, ainsi que la visibilité de l'établissement afin de faciliter la relation, la fluidité et le partage d'informations. Elle signale qu'elle pourra transmettre les coordonnées de la nouvelle directrice de Réseau Entreprendre Isère.

**Le Directeur** explique qu'il s'agit d'un axe initial de son projet et que celui-ci s'est renforcé depuis. Il souligne que la formation professionnelle, la formation tout au long de la vie et l'enseignement à distance sont une manière d'offrir ce que l'établissement propose à des personnes qui n'y ont pas eu accès en formation initiale ou qui sont en reprise d'études. Il confirme qu'il est important d'ouvrir cette réflexion avec le monde de l'entreprise afin d'identifier les besoins. Il pointe à ce titre que l'IEP est en cours d'obtention de l'agrément pour être formateur d'élus, notamment locaux, en partenariat avec l'UGA. Il ajoute qu'il est ouvert à toute forme de propositions de collaboration. Il fera un effort particulier pour rencontrer des acteurs et les entreprises du territoire qui se retrouvent dans un projet comme celui de l'IEP.

**Cécile PROST** insiste sur le fait que des connexions peuvent être établies avec les structures et les entreprises locales pour la réalisation de travaux ou de projets tutorés.

**Le Directeur** propose d'organiser une rencontre avec Laurent LABROT et lui-même.

**Le Président** explique que la question de la place que doit avoir la formation permanente et continue au sein de Sciences Po s'est posée à plusieurs reprises dans le cadre du mandat précédent. Il indique que certains la percevaient comme une source potentielle de ressources, mais que la comptabilité de l'établissement ne



permet pas d'identifier si le bilan est bénéficiaire ou déficitaire. Il pense qu'il convient d'avoir une attention sur cet aspect.

**Geneviève FIORASO** signale qu'une Université allemande finance la filière langues et lettres dans le cadre d'un partenariat avec Airbus : elle consacre 19 % de son activité à la formation continue. Elle souligne qu'une telle démarche nécessite un investissement initial de l'établissement, mais qu'elle peut être ensuite une source de revenus. Elle estime, qu'à l'instar de l'IAE de Grenoble, la mixité des promotions entre formation initiale et formation continue constitue une richesse pour les enseignants, les étudiants et les entreprises. Elle juge qu'il pourrait être intéressant de se rapprocher de cet établissement.

## **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **Approbation du PV du CA du 3 décembre 2024 délibération CA-2025-01**

Présenté par [Jean-Luc NEVACHE](#)

**Une étudiante** signale qu'une erreur figure dans le nom des étudiants élus à la section disciplinaire.

**Une intervenante** indique que la correction nécessaire a été apportée.

*Sous réserve de la modification apportée en séance, le procès-verbal du Conseil d'administration du 3 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.*

### **Détermination des catégories de contrats, conventions ou marchés soumis à l'approbation du conseil d'administration après signature du Directeur de l'IEP de Grenoble délibération CA-2025-02**

Présenté par [Jean-Luc NEVACHE](#)

**Le Président** explique qu'il s'agit d'une délibération traditionnelle de début de mandat et que la délégation est techniquement indispensable, eu égard aux délais règlementaires dans lesquels les documents doivent être signés. Il est proposé de reconduire le dispositif existant. Il en est de même pour la délégation de compétences du CA au Directeur.

**Pascale MARTINOT** signale qu'il s'agissait auparavant d'une délibération unique, mais qu'elle est désormais scindée en deux.

**Un étudiant** précise qu'il dispose d'une procuration.

**Le Président** indique que chaque voix sera comptabilisée.

*La délibération relative à la détermination des catégories de contrats, conventions ou marchés soumis à l'approbation du conseil d'administration après signature du Directeur de l'IEP de Grenoble est approuvée à l'unanimité moins deux abstentions.*



**Délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble**  
**délibération CA-2025-03**

Présenté par [Jean-Luc NEVACHE](#)

*La délibération relative à la délégation de compétences du Conseil d'administration au Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble est approuvée à l'unanimité moins deux abstentions.*

**Proposition de nomination à la Direction Honoraire de Sabine SAURUGGER**  
**délibération CA-2025-04**

Présenté par [Jean-Luc NEVACHE](#)

**Le Président** rappelle qu'il est traditionnel au sein de l'établissement que le directeur sortant se voit attribuer le titre de directeur honoraire : cette direction honoraire ne lui donne aucun avantage et aucune rétribution ; il s'agit de la reconnaissance par le CA du service rendu à l'établissement. Il signale que le contrôle de légalité a fait observer que cette délibération peut poser un problème de légalité, car aucun texte ne fonde l'honorariat des directeurs. Il en convient, mais il pense qu'il n'existe aucune difficulté juridique à cette délibération, car cet honorariat est purement symbolique. Il a donc décidé de conserver cette délibération à l'ordre du jour.

**Noémie COPONAT** indique qu'elle reviendra vers le Président, car elle ne peut prendre la parole pour des raisons techniques.

**Un étudiant** sollicite des précisions concernant le process, cette délibération ayant été enlevée de l'ordre du jour précédemment à la réunion du CA.

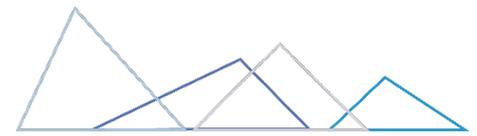
**Le Président** explique que ces délibérations font l'objet d'échanges avec le rectorat et la tutelle avant d'être soumises au vote du CA pour en assurer la régularité : lorsque le rectorat a fait des observations de légalité sur la délibération en cause, la direction générale des services a proposé que la délibération soit retirée pour éviter toute difficulté juridique. Cependant il rappelle que les textes prévoient que le président du CA arrête l'ordre du jour. Il ajoute qu'il a personnellement étudié la question et qu'il a décidé de maintenir ce point à l'ordre du jour.

**L'étudiant** estime qu'il aurait été important de clarifier ce point avant la CPCA.

**Le Président** en convient. Il précise que la direction générale des services a proposé d'envoyer un mail rectificatif aux membres pour réinscrire ce sujet à l'ordre du jour. C'est lui qui a souhaité apporter une clarification en séance.

**Aurélien LIGNEREUX** s'enquiert de l'échéance à laquelle aura lieu l'élection des sièges vacants au sein du Conseil d'administration.

**Lisa Greiller-Tapponnier** répond qu'elle prépare l'arrêté et que cette élection se déroulera avant le prochain Conseil d'administration le 6 mars.



*La proposition de nomination à la Direction Honoraire de Sabine SAURUGGER est approuvée à la majorité (16 votes pour et sept contre).*

**Stéphane PUISATERI** indique que l'association des diplômés de Sciences Po Grenoble souhaite féliciter Le Directeur, diplômé de l'IEP, pour son élection. Il souligne qu'elle a déjà salué son action en envoyant à 15 000 diplômés et étudiants de l'IEP l'interview qu'elle a réalisée : celle-ci a donné lieu à plus de 11 000 vues sur LinkedIn. Il précise également que l'association souhaite que la collaboration soit encore plus intensive. Il insiste sur le fait que l'association multiplie les efforts pour promouvoir l'établissement : il note à ce titre que le site internet et le conseil de parents sont des vecteurs importants de valoriser de l'IEP. Il pointe par ailleurs que les liens entre les diplômés et les étudiants sont également importants. Il rappelle en outre que le réseau de l'association est le premier par son importance dans le réseau des IEP et qu'il s'agit d'un outil extraordinaire à disposition des étudiants. Il annonce enfin que Caroline GADOU, directrice de l'ANACT, sera la marraine de la promotion 2024.

**Le Directeur** le remercie pour son intervention. Il indique qu'il sera important de travailler avec l'association sur la question de la mobilisation du monde extérieur.

## QUESTIONS DIVERSES

**Sophie PANEL** souhaite avoir la confirmation que la présence du directeur adjoint avec voix délibérative au sein du Conseil d'administration est légale.

**Le Directeur** explique que Gilles BASTIN et Franck PETITEVILLE ont souhaité démissionner du Conseil d'administration, car ils sont en position exécutive au sein de l'établissement. Il indique que cette discussion a également eu lieu avec le Président : il s'agit d'une question complexe en lien avec la mobilisation des personnels professeurs des universités. Il entend que cela peut entraîner une confusion entre exécutif et délibératif : la question reste ouverte.

**Le Président** précise que les textes prévoient que le directeur assiste au CA, dont il n'est pas membre, mais qu'ils n'intègrent pas de dispositions prévoyant que les membres de l'équipe de direction sont empêchés de participer au Conseil. Il pense que la situation dépend de leur niveau d'investissement dans l'équipe de direction : il lui semble que les membres de l'équipe de direction, qui ont des responsabilités sectorielles, pourraient continuer de siéger avec voix délibérative tout en se déportant sur les sujets dont ils ont la charge, en prévention du conflit d'intérêt. Il souligne que d'autres membres, dont les responsabilités seraient plus larges et qui participeraient à l'ensemble des questions, pourraient estimer qu'il leur est difficile de se déporter sur l'ensemble des sujets ; ils pourraient ainsi considérer qu'ils ne pourraient plus siéger. Il ajoute qu'il a exprimé le souhait que le CA ne se prive pas de compétences de personnes ayant une expérience dans cette instance, un intérêt à la gestion de l'établissement et dont la voix pèse dans le débat.

**Franck PETITEVILLE** juge que la présence en CA de membres de l'équipe de direction permet de transmettre de l'expertise, de la gestion de l'établissement au sein de l'instance. Il précise qu'il pourrait terminer son mandat qui court jusque début 2026, mais il rappelle qu'il est administrateur depuis 2011 et qu'il a été sollicité par l'ensemble des directeurs pour siéger. Il aimerait que le relais soit pris par d'autres enseignants en 2026.

**Un étudiant** insiste sur le fait que la question ne porte pas sur l'expertise des personnes, mais sur le fait qu'elles disposent du droit de vote.



## Conseil d'administration Procès-verbal

**Le Président** explique que, juridiquement, une absence d'interdiction dans les textes vaut autorisation. Il précise également que les membres du CA sont élus par leurs pairs et qu'ils sont libres d'être candidats. Il rappelle que les textes prévoient que le directeur assiste au CA, mais qu'il n'en est pas membre ; ils ne mentionnent en revanche aucun élément concernant l'équipe de direction (qui n'existe pas dans les textes), ce qui ne les empêche donc pas de siéger. Il ajoute qu'il appartient à chacun de se déterminer en termes de conflit d'intérêt sous le contrôle du juge : il communique à nouveau sa position. Il estime ainsi que la participation au directoire ne fait pas obstacle par principe à la présence et au vote au CA.

**Sophie PANEL** demande si l'instance peut siéger normalement si plusieurs sièges ne sont pas pourvus. Elle entend ensuite la position du Président, mais elle estime que la présence du directeur adjoint en CA pose question.

**Aurélien LIGNEREUX** remarque qu'il serait important de demander l'avis du rectorat sur ce point.

**Le Président** en convient, mais il indique qu'il est relativement sûr de lui concernant l'analyse juridique. Il souligne ensuite que le CA peut délibérer sans difficulté avec des postes vacants, tant que le quorum est atteint, mais il considère qu'il est problématique de faire fonctionner l'instance dans la durée si l'ensemble des corps ne sont pas représentés, car cela déséquilibrerait le CA.

**Franck PETITEVILLE** rappelle que la représentation des professeurs au Conseil d'administration des IEP renvoie à l'article 10 du décret de 1989, dont il donne lecture.

**Geneviève FIORASO** met en exergue qu'il n'est jamais très bien considéré de l'extérieur, en termes de crédibilité pour un Conseil d'administration, que plusieurs sièges soient vacants. Elle ajoute qu'il est important de ne pas avoir ce type d'anomalie dans le contexte de tension des allocations budgétaires.

**Un étudiant** considère qu'il n'est pas du rôle du CA et du Président de s'assurer que la composition de l'instance soit équilibrée et que le problème est celui du corps enseignant. Il rappelle à ce titre ce que prévoit l'article 13 du règlement intérieur.

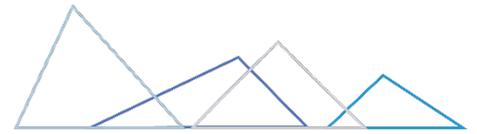
**Le Président** réitère que cela ne pose de problème au niveau juridique, mais il estime au contraire que l'équilibre du CA fait partie de sa responsabilité. Il indique qu'il appartiendra aux intéressés de savoir ce qu'ils souhaitent faire. Il ajoute que Le Directeur peut bien entendu s'il le souhaite interroger le rectorat mais n'a guère de doute sur la réponse..

**Aurélien LIGNEREUX** souligne que deux recrutements de professeurs des universités auront lieu au printemps.

**Le Président** insiste sur le fait que l'ensemble des membres souhaitent que de plus nombreux professeurs des universités participent à l'instance.

**Le Directeur** précise qu'il ne sollicitera pas le rectorat. Il laissera les enseignants libres de décider de ce qu'il convient de faire. Il remercie les membres pour cette discussion claire. Il ajoute qu'il ira à la rencontre des professeurs des universités.

**Le Président** remercie à son tour les membres pour la franchise des échanges sur cette question et la qualité des échanges.



## **CLOTURE DE LA SEANCE**

Le Président clôt la séance à 15 heures 50.

### **Fin de la séance**

---

Prochaine séance : Mardi 11 mars 2025